



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 104209

Texte de la question

M. Pierre Moscovici attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les difficultés que rencontrent les lycéens inscrits dans un lycée d'enseignement général pour effectuer un stage de découverte pendant les vacances scolaires. En effet, il n'existe pas de possibilité de passer une convention entre l'établissement scolaire et le responsable de l'entreprise durant cette période. Seuls les élèves scolarisés dans un lycée professionnel peuvent bénéficier d'un tel statut. Il lui semble que cette rigidité administrative va à l'encontre de la souplesse et l'esprit d'initiative que peuvent avoir les jeunes élèves. C'est pourquoi il lui demande d'étudier la possibilité d'établir des conventions de stage de découverte entre un établissement scolaire et une entreprise durant les vacances scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Moscovici](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104209

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3280

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)